

#### COORDONNÉES

Mikael Serrurier SRL 1008154256

#### ZONE D'INTERVENTION

Mikael Serrurier intervient principalement dans la région de Bruxelles Capitale. Les tarifs de base sont fournis dans nos conditions générales de ventes. Les tarifs ne sont pas fournis pour les interventions en Wallonie et en Flandres et au-delà des frontières belges.

#### VIE PRIVÉE

Les informations personnelles fournies via téléphone, courrier ou mail sont utilisées uniquement par Mikael Serrurier dans le respect de votre vie privée.

#### SERVICE ET INFORMATION

Le site internet [www.mikaelserrurier.be](http://www.mikaelserrurier.be) est la propriété de Mikael Serrurier. Il affiche clairement les compétences, services, tarifs, coordonnées et zones d'interventions de Serrurier Plus. Les informations fournies sur [www.mikaelserrurier.be](http://www.mikaelserrurier.be) sont à titre indicatif, sous réserve de modifications. Mikael Serrurier s'efforce de fournir des informations aussi précises que possible mais ne peut être tenu pour responsable des erreurs, oublis, bugs, ou d'un retard de mise à jour du site.

#### PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Toute utilisation et/ou reproduction partielle ou entière du site [www.mikaelserrurier.be](http://www.mikaelserrurier.be) est formellement interdite. Toute exploitation non autorisée du site [www.mikaelserrurier.be](http://www.mikaelserrurier.be) sera considérée comme vol de propriété intellectuelle et poursuivie conformément aux dispositions légales.

#### RESPONSABILITÉ

Mikael Serrurier ne peut être tenu responsable des dommages directs et/ou indirects causés par l'utilisation de [www.mikaelserrurier.be](http://www.mikaelserrurier.be). Mikael Serrurier ne peut être tenu responsable des dommages causés par le piratage éventuel du nom Mikael Serrurier et/ou du site [www.mikaelserrurier.be](http://www.mikaelserrurier.be)

#### DISPOSITION LÉGALE

Les dispositions ci-dessus sont régies, interprétées et exécutées conformément au droit belge, seul droit applicable en cas de litige. Si un litige ne peut être réglé à l'amiable dans le mois suivant la date de début de litige, seuls les Cours et Tribunaux de langue française de Bruxelles seront compétents.